Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 55 (1919)

Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVme ANNÉE

N° 46
Série B

LAUSANNE
15 novembre 1919

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique jurassienne* — *Divers.* — QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE : *Le self-government dans une Ecole nouvelle.* — PARTIE PRATIQUE : *Une lettre de M. Hippolyte Guignard.* — *Leçon de choses : la bicyclette.* — *Comptabilité : Note d'un mécanicien.* — *Dessin : le marronnier.* — *Géographie : En attendant mieux (L'Europe et le monde d'après les traités de 1919).* — *Orthographe* (suite) : *les mots se, ce.* — *Pensées.*

CHRONIQUE VAUDOISE

L'Assemblée des délégués de la S. P. V. a eu lieu à Lausanne, le dimanche 2 novembre dernier, à 10 h. du matin. Y assistaient, à titre d'invités, M. *J. Savary*, directeur des Ecoles normales, et M. *Franel*, représentant de l'A. V. M. S,

En attendant la publication du *Bulletin*, qui donnera un compte rendu détaillé de cette importante séance, nous résumerons ici les décisions prises par les représentants de nos 19 sections de district.

1° *Instituteurs retraités* — L'assemblée trouve vexatoire le système d'inquisition admis pour l'octroi d'allocations de renchérissement à cette catégorie de fonctionnaires ; elle estime qu'il devrait être attribué le maximum à chacun, sans tenir compte de *l'état* de fortune.

2° *Cours complémentaires.* — Le Comité est chargé de demander que la rétribution allouée au corps enseignant pour les cours du samedi soit portée à quatre francs l'heure ou, à défaut, que les dits cours n'aient plus lieu le samedi.

3° *Revision de la loi.* — Il sera nommé une commission d'un membre par district, qui, de concert avec le Comité central, élaborera un rapport qui sera soumis à l'assemblée des délégués. Cette Commission commencera incessamment ses travaux.

4° *Traitements fixes.* — L'assemblée, à une forte majorité décide la non affiliation à la *Ligue suisse*, de la S. P. V., et la sortie de celle-ci du *Faisceau vaudois*, au 31 décembre de cette année.

5° *La cotisation pour 1920* est fixée à fr. 12, soit fr. 6 pour la Pédagogique et fr. 6 pour la Caisse de secours et invalidité.

6° *Allocations pour 1920.* — Nous demandons d'être mis sur le même pied que les employés de l'administration cantonale.

7° *Revision des statuts.* — Une Commission de trois membres (MM. Tissot, Grec et Cornaz) est chargée de préparer, avec le Comité, la revision de certains articles des statuts de la S. P. V.

8° *Congrès de 1920.* — On décide, sur la proposition du Comité, et vu l'impossibilité d'organiser un Congrès vaudois la même année que le Congrès romand, de convoquer une simple *Assemblée administrative*. Celle-ci aurait lieu éventuellement à Yverdon, la veille du Congrès de Neuchâtel, de manière à permettre aux collègues vaudois de prendre part à la grande fête des cantons romands.

9° *Divers.* — Le Comité de la S. P. V., conjointement avec celui des Maîtres secondaires, a demandé au Département de l'Instruction publique de mettre les membres de leurs associations respectives sur le même pied que les employés de de l'administration cantonale, au sujet des avances de traitement qui leur seraient consenties en 1919.

La section de Vevey voudrait qu'on revisât sans retard les retraites, pour permettre à ceux de nos collègues qui le voudraient de se retirer de l'enseignement.

La section d'Yverdon demande que le Comité fasse une enquête au sujet des logements d'instituteurs.

L'assemblée décide d'adresser aux journaux une protestation contre les procédés de la *Feuille d'Avis de Lausanne* à l'égard du corps enseignant vaudois (affaire du Dr Cornaz). En voici le texte :

L'Assemblée des délégués de la S. P. V., réunie le 2 novembre écoulé, proteste énergiquement contre l'attitude partiale de la *Feuille d'Avis de Lausanne*, dans la polémique qu'elle a jugé bon de publier au sujet de l'entrée en classe et des travaux à domicile ; les correspondances malveillantes et tendancieuses du Dr O. Cornaz ont paru intégralement, alors que les réfutations adressées par quelques instituteurs ont été tronquées ou refusées.

M. Grec remercie le Comité, et particulièrement son président, pour le travail accompli, et l'assemblée unanime décide d'allouer à M. A. Rochat 500 fr. à titre de dédommagement pour le temps qu'il consacre à notre société.

Le dîner eut lieu au buffet de la gare et fut suivi d'une gaie partie familière. M. Franel, au nom de l'Association des maîtres secondaires, prononça d'aimables paroles à notre adresse et but à la santé de la S. P. V. A. R.

† **Eugénie Soutter-Versel.** — Vendredi 31 octobre, au cimetière de Prilly, ont été rendus les derniers devoirs à Mme Soutter-Versel, institutrice à Nyon, enlevée prématurément à sa famille et à ses élèves, après trois semaines de maladie.

En fonctions à Nyon depuis douze ans, Mme Soutter avait su gagner l'affection de ses élèves, auxquels elle s'efforçait de donner une culture aussi complète que leur âge le permettait. Servie par une intelligence très vive et une instruction très étendue, fruit de nombreuses lectures et de séjours à l'étranger, elle savait intéresser.

Sur la tombe, MM. Goumaz, directeur des écoles de Nyon, et Denogent, instituteur, ont adressé le suprême adieu à celle qui s'en est allée dans la force de l'âge, privant l'école vaudoise de sa précieuse activité.

Ont quitté l'enseignement : Mlle *Henriette Michot*, après trente-cinq années de service, dont vingt-cinq à Nyon, et qu'ont fêtée la commune, les collègues et les élèves, en lui remettant de beaux cadeaux; le Département de l'instruction publique, par l'envoi d'une lettre d'adieu et de remerciement; MM. Perrin, inspecteur, Bonnard, syndic, Goumaz, directeur, et Bonzon, membre de la Commission scolaire, par des paroles de reconnaissance, des félicitations et des vœux.

Et M. *Ulysse Graf*, à Dizy, qui, après onze ans d'enseignement et de dévouement à la chose publique, a accepté un poste d'inspecteur dans une société d'assurances. Nous souhaitons à la première une douce retraite et au second beaucoup de succès dans sa nouvelle sphère d'activité. A. R.

Récriminations. — *Une maman* lausannoise se plaint de ce que les parents n'aient rien à dire au sujet des vacances. Ce ne sont pourtant pas les maîtres qui en fixent la date, pas plus à Lausanne qu'ailleurs. Elle ne reconnaît pas *l'utilité* de la semaine de congé accordée fin octobre. Il aurait mieux valu, selon elle, l'ajouter aux vacances d'été. Cela aurait évité les congés de chaleur que *les maîtres* (?!) se sont accordés. Cette maman se figure-t-elle que les congés de chaleur sont décidés par les maîtres? On aurait pu attendre sur ce point un démenti de la rédaction!

Que les parents et les docteurs sont donc difficiles à contenter! Mais qu'ils ont de chance de trouver toujours des journaux pour accueillir leurs réclamations! Inutile de vous dire lequel de nos quotidiens a « ouvert ses colonnes » aux jérémiades de la maman lausannoise. C'est toujours le même. A. R.

CHRONIQUE GENEVOISE

L'école et la joie. — C'est le titre de la conférence donnée par M. le professeur Henri Roorda, de Lausanne, le 29 octobre dernier, à l'Aula de l'Université de Genève, sous les auspices du Comité indépendant de réforme scolaire. M. Edouard Claparède, professeur à l'Université, a souhaité la bienvenue au conférencier et rappelé ses deux principaux ouvrages : *L'écolier est un prévenu* et *Le pédagogue n'aime pas les enfants.* Le thème de la conférence peut se résumer en ces mots : La vraie activité est celle qui procure la joie. Or, ce principe n'est pas suffisamment appliqué à l'école. Sans vouloir dénigrer l'enseignement, M. Roorda croit qu'il n'est pas encore organisé de manière à amener l'élève à travailler avec plaisir. Trop rarement, dit-il, les écoliers parlent avec enthousiasme de leurs leçons et de leurs devoirs. Ce qu'on appelle chez eux de la paresse, c'est souvent un défaut d'intérêt, qui ne peut manquer de se produire lorsqu'on leur enseigne des choses qu'ils ne comprennent pas, ou ennuyeuses, ou même inutiles. On est surpris que l'élève tâtonne, et cependant rien de plus naturel. Au lieu de compter ses fautes, on devrait lui faire constater ses progrès. L'obstacle à la réforme scolaire réside dans les divergences d'opinions trop accentuées en matière pédagogique et dans l'indifférence du grand nombre.

Comment découvrir chez l'écolier ses aptitudes spéciales et les développer ? — C'est une des questions dont on se préoccupe aujourd'hui, particulièrement en vue d'orienter les jeunes gens vers les professions pour

lesquelles ils offrent le plus de capacités. Peut-on déterminer, à 13 ou 14 ans, les aptitudes d'un enfant ? Quelles indications l'école peut-elle fournir à cet égard ? M. Fontègne en discute dans son article sur « l'Orientation professionnelle de la jeunesse » qu'a publié l'« Annuaire de l'instruction publique » pour 1918. A Genève, une commission nommée par le Conseil d'Etat, étudie en ce moment la question de l'apprentissage obligatoire et, après s'être à l'unanimité, prononcée en faveur de ce principe, elle examine les modalités de son application, entre autres tout ce qui concerne la préparation à l'apprentissage et la manière de reconnaître les aptitudes physiques et intellectuelles nécessaires au futur apprenti.

La conférence que M. le professeur Claparède a donnée à l'Aula de l'Université de Genève, le 4 novembre dernier, sous les auspices du Comité indépendant de réforme scolaire, rentre dans le même ordre d'idées. Elle avait pour titre : « Les diversités d'aptitudes et les réformes qu'elles entraînent. » Tout en reconnaissant que la détermination des aptitudes chez l'enfant est longue et difficile, M. Claparède estime que l'école pourrait y aider beaucoup plus qu'elle ne le fait. Sans que ce soit son but, l'école actuelle semble, par son organisation, vouloir égaliser, niveler les intelligences. Elle ne fait apparaître que des degrés de capacité ; elle marque les différences de valeur, tandis que ce sont les différences d'espèces qu'il faudrait établir. De là, un moindre rendement.

Le remède que M. Claparède préconise, c'est ce qu'il appelle « l'école sur mesure », dans laquelle on tiendrait compte des aptitudes individuelles ; elle devrait se plier aux différences existant entre les enfants et les classer d'après leurs capacités et d'après l'espèce de leurs capacités. Les écoles seraient divisées en classes avec programme plus complet et classes avec programme restreint. Le nombre des heures serait diminué ; il n'y aurait de semblables, pour tous les élèves, que la moitié seulement des leçons ; pour l'autre moitié, les leçons seraient spécialisées suivant les aptitudes et les goûts naturels des élèves. Le problème consiste à assurer une certaine culture générale, tout en favorisant l'évolution des aptitudes particulières. R.

Traitements des instituteurs. — Le Grand Conseil vient d'adopter, le 5 novembre dernier, un projet de loi modifiant divers articles de la loi sur l'instruction publique. Les traitements, tels qu'ils sont fixés par la nouvelle loi, satisfont, pour les régents au moins, les revendications de la Section des messieurs de l'Union des instituteurs.

	Revendications des instituteurs :	*Projet du Grand Conseil :*
Régents, minimum	Fr. 5600	Fr. 5200
» maximum	» 8000	» 7600
12 augmentations annuelles de 200 fr.		
Sous-régents, minimum	Fr. 4600	Fr. 4000
4 augmentations annuelles de 200 fr.		
Stagiaires, 1re année	Fr. 2800	Fr. 1800
» 2me année	» 4000	» 3000

L'égalité de traitement des instituteurs et des institutrices est adoptée. Une

indemnité de 400 francs est accordée aux régents et sous-régents mariés, s'ils ont des enfants mineurs et si leur femme n'appartient pas au personnel enseignant.

Les indemnités spéciales accordées aux fonctionnaires des communes rurales sont maintenues. E. L.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Un jubilé à Boécourt. — Le 3 novembre dernier, Mlle Marianne Wiser, institutrice à Boécourt, qui se retire de l'enseignement, a fêté le cinquantième anniversaire de son entrée dans l'enseignement. Ses collègues, les autorités communales, l'inspecteur de l'arrondissement ont pris part à cette cérémonie, qui a revêtu un caractère tout intime. H. Gobat.

DIVERS

Conseillers nationaux. — Nous saluons avec joie l'élection au Conseil national de l'un des membres les plus distingués et les plus actifs du Comité central de la Société pédagogique romande, M. Möckli, maire de Neuveville, et instituteur dans cette localité pendant de nombreuses années. Tous ceux qui connaissent son entrain communicatif, son bel optimisme, sa grande puissance de travail mise au service d'un idéal élevé, se réjouiront avec nous de le voir prendre place dans l'un des conseils supérieurs de la nation.

L'élection de M. Graf, secrétaire de la Société des instituteurs bernois, témoigne aussi de l'influence dont jouit le corps enseignant bernois, et nous nous en réjouissons avec nos collègues du grand canton.

Cours de gymnastique de Mont-Soleil[1]. — Destiné aux maîtres des écoles normales, directeurs de cours cantonaux et instituteurs, de la Suisse romande et italienne, le cours de Mont-Soleil, sur Saint-Imier, fut fréquenté du 22 au 25 octobre écoulés par 41 participants, répartis comme suit : Vaud 10, Jura bernois 6, Genève 9, Fribourg 6, Tessin 6, Neuchâtel 4.

Il s'agissait de faire connaître la matière du nouveau manuel fédéral, avec la supposition intéressante au plus haut point que, ne possédant ni halle de gymnastique, ni engins d'aucune sorte, l'instituteur doit cependant donner régulièrement une leçon, même durant la saison froide. Les participants n'eurent d'ailleurs à leur disposition que les judicieux conseils du très compétent directeur qu'est M. E. Hartmann, professeur à Lausanne, et ceux de M. W. Montandon, professeur à Saint-Imier, remplaçant M. A. Huguenin, professeur à Lausanne, empêché ; d'autre part une jolie place de jeux... et c'est tout ! D'engins, point, que ceux qui furent improvisés au fur et à mesure des démonstrations. Les quelques balles obligatoires, et dont il n'est plus permis de priver une classe, nous permirent d'organiser des jeux, jeux de grands mouvements, salutaires entre tous (nous l'avons expérimenté chaque jour, soit à la pluie, soit à la neige,

[1] Nous avons décliné l'année dernière la publication de divers rapports sur les cours de gymnastique fédéraux, ces cours ayant tous des programmes analogues, et leurs comptes rendus se ressemblant forcément. Nous faisons une exception en faveur de celui-ci à cause des vœux qu'il formule et de son intérêt général. (*Réd.*)

soit dans un brouillard épais ou par une bise cinglante !). Car nous avons été gratifiés de tous les temps, là-haut ! Il a fallu toute la parfaite organisation de nos directeurs, leur amour de cet enseignement et l'entrain des participants pour braver les intempéries, sans préjudice d'aucune sorte, d'ailleurs. Et le programme a été parcouru avec fruit, croyons-nous, complété qu'il fut par d'excellents conseils, sous forme de conférences : *a*) But de l'éducation physique à l'école ; *b*) De l'enseignement de la gymnastique pendant le semestre d'hiver dans les écoles privées de halle de gymnastique ; *c*) Valeur des exercices populaires et des jeux ; *d*) Influence des exercices correctifs. Importance des exercices de respiration.

Très bien reçus, tous, par la Société des hôtels de Mont-Soleil, qui avait ouvert pour nous les portes du « Grand Hôtel », nous avons passé d'agréables moments, après le travail, et le souvenir sera durable de ce cours. Une parfaite entente entre ressortissants des divers cantons, la fougue endiablée des Tessinois au jeu, la compétence du directeur de chant (notre ami G. Jaques, d'Aran, Vaud) — car on a chanté, comme d'habitude, — feront de ce cours un des meilleurs pour la cause qui nous est chère.

Des questions intéressantes furent soulevées, et nous ne serions pas fidèle rapporteur si nous les passions sous silence : 1° Il est urgent que, dans les cours cantonaux, régionaux, on fasse connaître la mine précieuse qu'est le nouveau manuel fédéral de gymnastique ; 2° Une réforme s'impose dans l'enseignement de cette branche aux écoles normales, les jeunes instituteurs, et les institutrices, étant trop incomplètement préparés, pour diverses raisons ; 3° Les cantons qui n'auront pas d'inspectorat spécial perdront temps et argent à vouloir améliorer l'enseignement de l'éducation physique : le contrôle est la seule garantie que les programmes sont régulièrement suivis, et notre jeunesse bien préparée ; 4° Il est nécessaire qu'on prenne contact avec les autorités récalcitrantes, à la campagne surtout, où l'on considère encore la gymnastique comme branche « accessoire », pour favoriser cet enseignement, faire créer des places de jeux, exiger l'achat du matériel de jeu indispensable.

Une soirée pleine d'entrain a terminé ce cours. D'excellentes paroles y furent échangées, et l'on a dit, chacun, à nos directeurs, à M. E. Hartmann en particulier, toute notre gratitude et toute notre reconnaissance.

Le cours fut inspecté, durant toute la journée du vendredi 24, par M. Kipfer, professeur à Bienne, membre de la Commission fédérale de gymnastique, au nom du département militaire qui subventionnait le cours.

Le président du cours et rapporteur,
R. Liengme.

Une belle publication. — Le n° 3 de l'intéressante revue *Pro Lemano*, publication de luxe, richement illustrée, s'ouvre sur une pièce de vers dédiée à nos aviateurs. Viennent ensuite des articles très documentés sur le « Vignoble Valaisan », le « Vignoble Vaudois », les « Industries de Monthey et le Val d'Illiez », la région « Les Avants-Château-d'OEx-Gstaad ». Une dernière page est consacrée aux communications officielles du Comité de Direction de l'Association « Pro Lemano ».

QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE

Le self-government dans une Ecole nouvelle.

Quinze garçons de 8 à 13 ans, fort mal élevés pour la plupart, venus d'un peu partout, voilà la classe devant laquelle je me trouvai, il y a environ une année. Ma première impression fut celle d'une indiscipline vraiment exceptionnelle : ponctualité inconnue, cahiers ressemblant à des torchons, batailles à coups de livres au milieu des leçons, obéissance presque nulle et le reste à l'avenant. Je me vois toujours, à l'une de mes premières leçons, en face de cinq bambins de 9 ans. (Les plus grands avaient déjà jugé inutile de venir et jouaient innocemment dans la propriété.) Mes cinq auditeurs babillaient entre eux à haute voix avec un calme superbe, sans s'occuper de ma présence. L'un se plaignit de la chaleur et eut l'idée géniale de se déshabiller presque complètement : pieds nus et torse nu. Les autres l'imitèrent, allèrent étendre leurs habits sur la fenêtre, s'amusèrent un instant à sauter par-dessus les bancs en improvisant un air guerrier. Moi, j'admirais, oui, j'admirais en silence tant de naturel et de spontanéité ; je me rendais bien compte qu'il n'y avait aucune hostilité contre moi, mais ignorance totale de la discipline. Seulement, j'étais un peu perplexe et je le fus bien plus encore quand mes cinq disciples me déclarèrent qu'il était l'heure d'aller jouer, et que, sans attendre ma réponse, ils se levèrent comme un seul homme et se dirigèrent vers la porte, laissant la classe pareille à un étendage. Je parvins à les rappeler, à me mêler à leur conversation et à les orienter tout doucement vers le sujet de la leçon...

Que faire ? Par quel bout commencer ? Durant tout un trimestre, je m'appliquai à inculquer à mes élèves les premiers éléments de la discipline et du sentiment de la responsabilité. Puis, je jugeai que cette individualité ne devait pas davantage être enrayée, mais que c'était une riche mine à exploiter... Un beau jour, nous décidâmes tous ensemble que, chaque lundi, la classe élirait un moniteur, choisi parmi les aînés, chargé de veiller à l'ordre, à la ponctualité, à la discipline, dans tous les travaux écrits : « Dans les leçons orales, me dirent les enfants, inutile de nous surveiller, nous serons sages. » J'étais très satisfaite, je remarquai que les élèves obéissaient en général à leur moniteur et que celui-ci prenait sa tâche au sérieux. Je me croyais au port et je pensais continuer ce système indéfiniment...

Un lundi matin, mes élèves arrivent et, comme d'habitude, je leur demande de choisir eux-mêmes le nouveau moniteur de la semaine. Un certain mécontentement se peint sur tous les visages, et les aînés me déclarent très poliment, mais très fermement, qu'ils ne veulent plus de moniteur : « Il se gobe, et puis des fois il fait des injustices. » Marc me débite une belle phrase, qu'il a sans doute méditée longuement à l'avance : « Aucun de nous n'est digne de gouverner les autres, même pendant une semaine ; nous sommes tous la même chose. » Je réfléchis, puis ne trouve rien de mieux à dire : « Alors, que voulez-vous ? Voulez-vous retourner en arrière, me laisser de nouveau toute la surveillance ? » — « Non, ce n'est pas ça. Nous voulons être une vraie république, nous ne voulons personne à notre tête ; nous voulons que chacun se gouverne lui-même et voilà tout. » Cela ne fut pas dit tout d'une haleine. Mes citoyens en herbe ne savaient pas s'exprimer ; il fallut le chercher. « Mais êtes-vous bien sûrs de ne

pas abuser de votre liberté ? » Jean eut un trait de lumière : « On fera des lois, comme ça on saura ce qu'on a à faire. » Aussitôt dit, aussitôt fait. La classe vota quelques lois très simples, auxquelles chacun se déclara tenu d'obéir. — « Et si l'un de nous désobéit aux lois, qui le punira ? » — « Nous tous, nous discuterons ensemble et nous le punirons. » — Et les petits, qu'allons-nous en faire ? Croyez-vous qu'ils peuvent aussi se gouverner eux-mêmes ? » — « Non, ils ne sauront pas. Nous les surveillerons. » Il fut décidé que chacun des grands se mettrait à côté d'un des cadets et en serait responsable. « Et si ça ne va pas ? » — Nous nommerons de nouveau un moniteur, ou bien nous ferons de nouveau une monarchie » (la monarchie, c'est la méthode autoritaire).

Ce nouveau système a duré un trimestre. En voulez-vous quelques exemples ? — Je m'occupe d'un des petits, particulièrement retardé ; tous les autres élèves ont un travail écrit à faire. Tout d'un coup, Julien se lève, attrape délicatement son voisin par le bout de l'oreille, le conduit jusqu'à la porte, lui applique un coup de pied au bon endroit, qui envoie le délinquant au corridor, puis retourne dignement à sa place. Toute ma république a des yeux étonnés, on me regarde d'un air scrutateur ; puis une voix s'élève : « Tout de même, si tu étais poli, tu aurais demandé la permission à mademoiselle ; d'abord c'est dans la loi, qu'on ne doit pas sortir de sa place ! » Je ne dis rien mais, au bout d'un moment, Julien me demande la permission d'aller chercher le coupable. Celui-ci fait son entrée la tête basse, rouge comme une cerise ; Julien le foudroie d'un coup d'œil sévère, puis : « Va, et tâche de ne plus faire le singe ! »

...Le ronflement d'un moteur se fait entendre : « Un aéroplane ! » Tout mon petit monde se précipite à la fenêtre, sans plus penser à « la loi ». Je reste à mon pupitre, attendant les événements. L'un des membres du gouvernement daigne m'inviter : « Oh ! mademoiselle, venez voir ! » J'obéis. Au bout de quelques secondes, j'entends un chuchotement derrière moi ! « Retournons à nos places ! » Toute la bande obéit, à l'exception d'un seul, qu'une claque retentissante ramène vite au sentiment de la réalité... Cependant, les consciences ne sont pas tranquilles ; on éprouve le besoin de se justifier : « N'est-ce pas, quand on a fait la loi, on ne pensait pas aux aéroplanes, alors, c'est une exception, c'est pas tous les jours que ça arrive. Est-ce que vous croyez qu'on devrait se punir ? » Les fronts se rident sous l'effort de la réflexion, puis une voix soulage tout le monde par ces mots décisifs : « Pas pour un aéroplane, c'est trop « extraordinaire ! » Et satisfait de la sentence, chacun se remet au travail.

...Un des élèves demande une explication. Son camarade, mieux renseigné, la lui donne, va à la planche pour se faire mieux comprendre ; tout cela sans que j'aie donné un seul ordre et sans que la classe, habituée à cette manière de faire, paraisse se déranger... Et je pourrais citer encore d'autres exemples frappants. Les notes à donner sont toutes discutées en classe, sauf pour les travaux écrits ; les récitations orales, les lectures sont appréciées d'abord par les élèves. Perte de temps, direz-vous ; oui, sans doute, mais vite compensée par l'entrain que les élèves apportent aux leçons. La classe a décidé qu'il valait mieux ne jamais parler à voix basse, parce qu'alors on fait des « cachotteries ». — « Moi, a déclaré Marcel, je trouve qu'il vaut toujours mieux parler à haute voix, comme ça on est au clair ; seulement, celui qui dira des bêtises on le remettra à l'ordre. »

Manque de discipline, direz-vous encore ; oui, jusqu'à un certain point, mais que d'avantages précieux ! Ah ! ceux-là ne seront peut-être pas des moutons de Panurge !

Et quel est le rôle du maître dans tout ceci ? Un guide, un ami qui a parfois quelques familiarités à supporter de la part des élèves... Et n'est-ce pas assez ?... Seulement, quand je vois défiler en silence la classe de quelque collègue, quand je vois ces écoliers correctement alignés, je me demande si je suis bien sur la bonne voie et je le demande aussi à d'autres, plus expérimentés que moi...

V. B.

PARTIE PRATIQUE

A PROPOS DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE

Une lettre de M. Hippolyte Guignard.

Notre article du 1er novembre sur les sanctions pénales et le droit de punir nous a valu la lettre suivante de notre collègue de Founex. Nous l'en remercions en espérant qu'il récidivera. Car M. Hippolyte Guignard est probablement le seul instituteur romand qui ait pratiqué le régime de l'autonomie des écoliers sans interruption pendant plus de dix ans. Sa longue expérience en ces matières donne une grande autorité à son opinion :

« Votre dernier article sur le self-government scolaire est très intéressant et rend compte des mêmes expériences que celles que nous avons faites au début à Founex. Il y a cependant une erreur au sujet de l'interprétation du huis clos : *celui-ci n'exclut pas la présence des accusés et leur droit de se d fendre.*

» Ce huis clos n'a du reste pas été conservé chez nous et la *cour de justice* fonctionne chaque semaine depuis dix ans en présence de toute la classe érigée en tribune publique.

» Les peines infligées n'ont jamais été trop sévères et aucun condamné n'a refusé de subir son sort. L'opinion de la classe a toujours été irrésistible ; elle n'a du reste jamais eu de peine à imposer ces sentences toujours justes.

» La nature des peines a varié souvent ; elle subit certaines modes. Actuellement la faveur des juges va aux exercices obligatoires de gymnastique (grimper aux perches, par exemple) et à l'étude forcée de la géographie de la Suisse (tant de noms de localités ou de montagnes à mémoriser, etc., etc.).

» L'assemblée générale des élèves a quelquefois exprimé l'opinion que si la justice pénale est une triste chose, c'est cependant un mal nécessaire.

» Veuillez, etc. » H. Guignard. »

PENSÉE

Nous exigeons des enfants l'exactitude ; observons-la d'abord.

E. Dévaud.

LEÇON DE CHOSES

La bicyclette.

Se procurer une bicyclette pour la faire décrire.

Faire nommer les différentes parties de la bicyclette : *roues*, *cadre*, *pédales*, *selle*, *guidon*.

Roues. — De quoi sont-elles formées ? — D'un grand nombre de tiges très fines, en métal : les *rayons*. D'où partent-ils ? — Du milieu de la roue. Où se terminent-ils ? — Sur le tour de la roue. De combien de parties est formé le tour de la roue ? — De deux parties. En quoi est celle qui est en dehors ? — En caoutchouc, on l'appelle le *pneumatique*. Touchons-le. — Il est très dur. Vous allez savoir pourquoi. Voyez-vous un petit tube posé sur l'intérieur du tour de la roue ? Je dévisse le bouchon qui le couvre. Qu'entendez-vous alors ? — Un sifflement. Mettez votre main sur l'ouverture, que sentez-vous ? — De l'air. Au bout d'un certain temps, faire toucher le pneumatique. Il est moins dur parce qu'il n'est plus gonflé d'air. Quand la bicyclette roule-t-elle mieux ? — Lorsque le pneumatique est bien gonflé d'air. Que font les cyclistes lorsque leurs pneumatiques se sont dégonflés ? — Ils les remplissent d'air en se servant d'une pompe. En montrer une et s'en servir.

Cadre, selle, guidon. — Que voyez-vous entre les roues ? — Des tiges de fer. Elles forment le *cadre* de la bicyclette. Comptons-les. Comment sont-elles disposées ? — Les unes sont penchées, les autres droites. Que réunissent-elles ? Que voyez-vous en haut du cadre ? — D'un côté, la *selle*, de l'autre le *guidon*. En quoi est la selle ? — En cuir. Quelle est sa forme ? — Arrondie, large en arrière, étroite en avant. Comment est le guidon ? — Arrondi, recourbé. Par quoi se termine-t-il ? — Par deux poignées. A quoi sert-il ? — A conduire la bicyclette.

Pédales. — Lorsque le cycliste est assis sur la selle, que fait-il pour avancer ? — Il fait tourner les pédales. Où sont-elles placées ? — En bas du cadre, de chaque côté. A quoi sont-elles attachées ? — A des tiges de fer. Où vont ces tiges ? — Au milieu d'une petite roue. Que voyez-vous autour de cette roue ? — Une chaîne. Où passe encore cette chaîne ? — Autour d'une autre petite roue placée au milieu de la roue d'arrière. Pourquoi la chaîne reste-t-elle contre ces deux roues ? — Parce que le tour des roues est garni de petites dents qui entrent dans les mailles creuses de la chaîne. Faire manœuvrer les pédales pour faire remarquer leur mouvement et celui de la chaîne.

Faire décrire l'attitude d'un cycliste en marche. Faire imiter le mouvement des pédales. Que peut-on voir encore après une bicyclette ? — *Plaque d'identité* (la faire décrire, sa place, son utilité) ; — *sacoche* de cuir triangulaire sous le cadre (ce qu'elle contient : outils pour réparer la bicyclette) ; — *porte-paquet* (à la selle ou au guidon) ; — *sonnette*, *timbre* ou *grelot* après le guidon ; — *garde-boue* (autour des roues). (*Journal des instituteurs.*)

COMPTABILITÉ

Note d'un mécanicien.

Etablissez la note que M. Gustave Chanson, mécanicien, enverra à M. Emile

Weber pour la réparation complète d'une bicyclette en tenant compte des données ci-après :

Il a fallu remettre 3 rayons, à fr. 0,50 l'un ; changer les 2 poignées en liège du guidon, à fr. 0,90 pièce ; remettre un patin en caoutchouc pour le frein, à fr. 1 ; fournir un cône de fr. 1,80 pour l'axe de la roue avant ; un boulon avec écrou de fr. 1,50 pour la selle ; changer le tendeur de la chaîne du coût de fr. 1,60 ; remplacer 16 billes à fr. 0,90 la douzaine. On a dû en outre émailler le cadre, ce qui a coûté fr. 16 ; remplacer l'enveloppe de la roue d'arrière, du prix de fr. 20. Pour démonter la machine, la nettoyer, la remonter et l'huiler, il a fallu 6 h. de mécanicien à fr. 1,50 l'une. Enfin, M. Chanson a fourni à M. Weber une bouteille d'huile de machine de 15 cl., à fr. 16 le l.

M. Emile Weber a Gustave Chanson, mécanicien — **Doit**

1919	Réparation complète d'une bicyclette		
Juin 4	Remis 3 rayons à fr. 0,50 l'un	Fr.	1 50
	Changé les 2 poignées en liège du guidon à fr. 0.90 pièce	»	1 80
	Remis un patin en caoutchouc pour le frein	»	1 —
	Fourni un cône pour l'axe de la roue avant	»	1 80
	» un boulon avec écrou pour la selle	»	1 50
	Changé le tendeur de la chaîne	»	1 60
	Remplacé 16 billes à fr 0,90 la douzaine	»	1 20
	Emaillé le cadre	»	16 —
	Changé l'enveloppe de la roue arrière.	»	20 —
	Démontage et nettoyage complet de la machine ; remonté et huilé la dite, 6 h. de mécanicien à fr. 1,50	»	9 —
	Fourniture d'une bouteille d'huile de machine, 15 cl. à fr. 16 le litre	»	2 40
	Total	Fr.	57 80

F. M.

DESSIN

Le marronnier.

En automne, la feuille de marronnier teintée de belles taches d'or et de rouille se prêtera fort bien à une étude dessinée et peinte, par les élèves du degré supérieur.

La feuille. — Un modèle unique et bien choisi peut éventuellement servir pour tout un groupe d'élèves. Il suffit d'épingler cette feuille contre le tableau recouvert de papier blanc pour que la silhouette se détache bien.

Une feuille très régulière peut être dessinée dans un cercle (*fig. 1*). Le point d'attache des folioles se trouve en général au quart de la hauteur. On remarquera une diminution constante dans la longueur de chacune de ces folioles. Les découpures sont irrégulières et peu visibles ; les nervures, au contraire, le sont beaucoup.

Les élèves esquisseront très légèrement les contours de la feuille, puis feront les détails en regardant les folioles d'un peu près.

Le rameau. — Le même exercice peut se répéter pour le rameau. L'attention des élèves sera attirée sur la position des feuilles qui se présentent tantôt de face, tantôt de trois quarts ou de profil (*fig. 2*).

Dans l'esquisse, les contours doivent être indiqués comme en A, même figure.

Couleurs. — Comme les teintes sont en général franchement juxtaposées, il ne sera pas difficile de les passer; toutefois, si elles sont un peu fondues, on aura soin de bien mouiller le papier pour obtenir l'effet désiré.

Le bourgeon (*fig. 3*) d'une forme très décorative est surtout intéressant à dessiner au premier printemps.

Le marron dessiné dans différentes positions sera un précieux document pour la composition décorative.

En peignant le marron, les élèves remarqueront comme dans beaucoup de fruits un point brillant que l'on obtiendra en passant d'abord une teinte légèrement bleuâtre sur la partie réfléchissant la lumière; puis on profitera de passer la teinte définitive pendant que le papier est encore humide, le modelé étant ainsi plus facile à obtenir.

Composition décorative. — Il est bon de montrer aux élèves la nécessité de régulariser les contours de la feuille pour en faire un motif décoratif intéressant.

On peut obtenir des bordures très variées, par la simple juxtaposition des feuilles, en plaçant celles-ci suivant un axe vertical, horizontal ou oblique.

Le maître pourra faire quelques croquis au tableau, puis laisser choisir aux élèves la bordure qu'ils préfèrent.

La *fig. 5* se compose de feuilles placées les unes à côté des autres suivant un axe perpendiculaire aux listels. La feuille s'inscrit dans un cercle et se répète au moyen de papier à décalquer. Des marrons peuvent être intercalés entre les feuilles et enrichir très heureusement le motif décoratif.

Teintes. — En peignant simplement cette bordure en camaïeu, les élèves pourront obtenir les effets les plus variés en faisant un fond soit plus clair, soit plus foncé que la feuille. C'est en général plus facile de peindre la feuille foncée sur le fond clair parce que cela permet de passer la teinte de ce dernier sur toute la bordure sans faire aucune réserve. Au contraire, si le fond est foncé, il faut tourner tout autour des feuilles avec la teinte, ce qui présente certainement de la difficulté pour un élève inhabile.

La *fig. 6* est une indication pour le décor d'un coussin ou d'un tapis à exécuter en application, au pochoir ou en broderie.

La *fig. 7* intéressera surtout les garçons : c'est l'adaptation du marronnier au fer forgé.

Le maître fera bien de montrer aux élèves quelques spécimens intéressants en fer forgé avant de leur faire composer un motif dans le genre de notre fig. 7. Le dessin doit être d'une grande simplicité pour qu'il puisse être exécuté en fer.

Teintes. — Les couleurs généralement employées pour le fer sont le bleu et le noir dont le mélange donne un ton gris-bleu; les lumières sont indiquées en blanc.

G. Payer.

PENSÉE

Le savoir ne se transforme en pouvoir que par l'exercice. E. Dévaud.

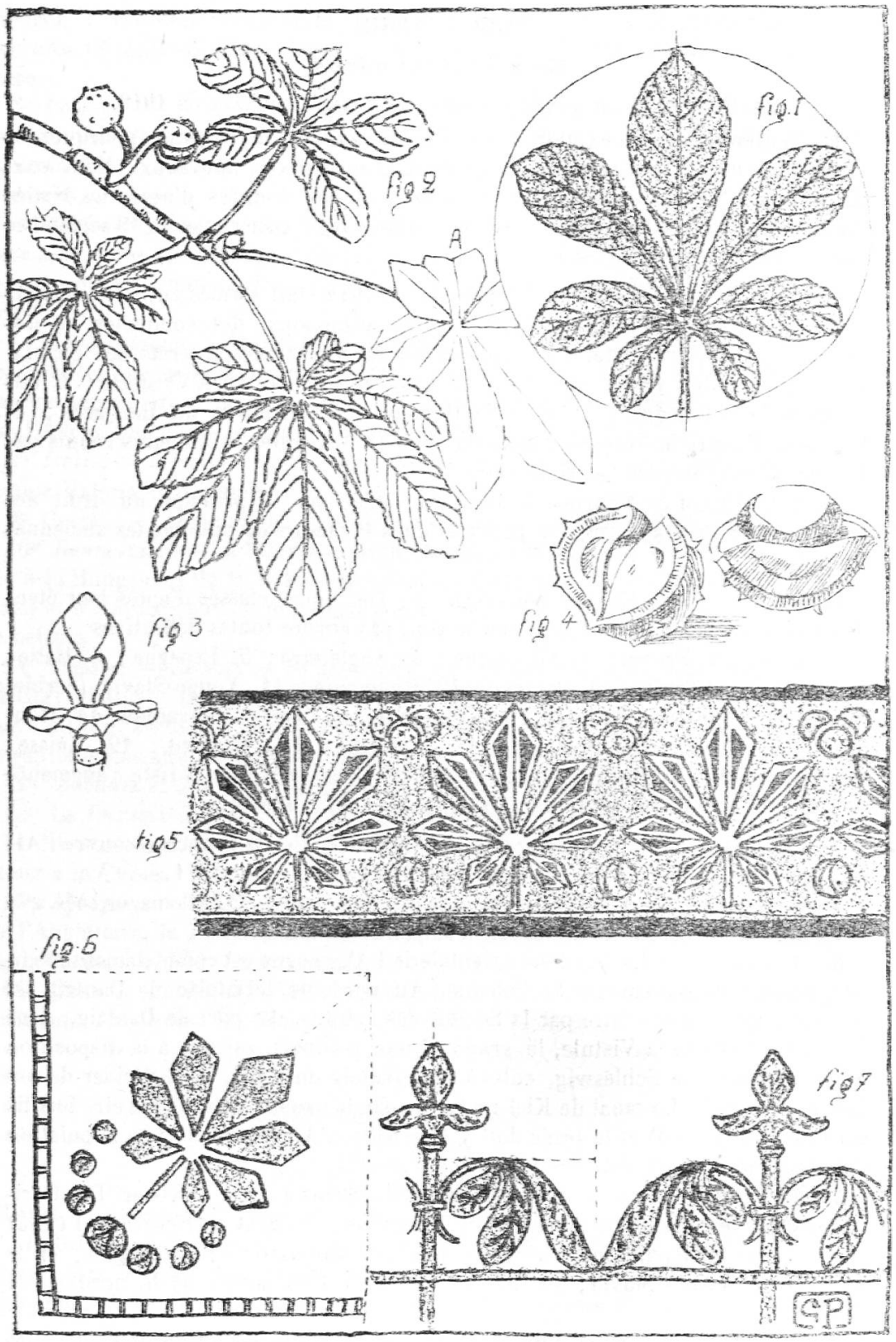
fig. 1
fig 2
A
fig 3
fig 4
fig 5
fig. 6
fig 7
GP

GÉOGRAPHIE

En attendant mieux.

L'Europe et le monde d'après les traités de paix de 1919.

M. William Rosier a expliqué dans l'*Educateur* du 25 octobre pourquoi les géographes ne peuvent encore publier ni atlas ni manuels nouveaux. Nous voudrions, en attendant mieux, fournir déjà quelques données d'après les traités du 28 juin avec l'Allemagne, du 10 septembre avec l'Autriche et du 19 septembre avec la Bulgarie.

I. Le droit des peuples. — L'Europe de 1914 était formée en partie d'Etats qui s'étaient constitués ou agrandis par des annexions, des conquêtes ou des partages, sans qu'il fût tenu compte des aspirations ou des intérêts des populations. Exemples : 1. La fondation de l'empire ottoman au XVe siècle ; 2. Les partages de la Pologne à la fin du XVIIIe siècle ; 3. L'œuvre de Bismarck ; 4. L'empire d'Autriche-Hongrie formé de peuples disparates et ennemis réunis par la force sous le sceptre des Habsbourg.

La constitution de l'Europe de 1919 est fondée sur le principe du droit des peuples. Elle tend à réparer en partie et dans la mesure du possible les anciennes iniquités.

II. Les États de l'Europe nouvelle. — Les voici, classés d'après leur étendue *probable*, puisque les frontières ne sont pas encore toutes définitives :

1. Russie ; 2. France ; 3. Allemagne ; 4. Angleterre ; 5. Espagne ; 6. Italie ; 7. Suède ; 8. Norvège ; 9. Pologne ; 10. Roumanie ; 11. Yougo-Slavie (Serbie, Montenegro, Croatie, Slavonie) ; 12. Finlande ; 13. Tchéco-Slovaquie ; 14. Hongrie ; 15. Grèce ; 16. Portugal ; 17. Autriche ; 18. Bulgarie ; 19. Suisse ; 20. Danemark ; 21. Belgique ; 22. Pays-Bas. (Il se peut que la liste s'augmente de : 23. Esthonie ; 24. Lettonie ; 25. Lituanie ; 26. Ukraine.)

III. Modifications territoriales. — 1° *France*. — La France recouvre l'Alsace-Lorraine et sa frontière de l'est redevient celle d'avant 1871.

2° *Belgique*. — La Belgique n'est plus un pays neutre. (L'Allemagne cède à la Belgique les territoires de Moresnet, d'Eupen et de Malmédy.)

3° *Allemagne*. — La frontière orientale de l'Allemagne est complètement modifiée, surtout en faveur de la Pologne. Au nord, le territoire de Dantzig est déclaré libre et administré par la Société des nations. Le port de Dantzig, situé à l'embouchure de la Vistule, le grand fleuve polonais, est mis à la disposition de la Pologne. Le Schleswig, enlevé aux Danois en 1864, doit décider de son sort par un vote. Le canal de Kiel reste allemand, mais il ne doit pas être fortifié (ni l'île d'Helgoland) et le trafic doit y être libre. L'Allemagne voit sa population s'abaisser de 68 à 61 millions approximativement.

4° *Autriche-Hongrie*. — L'empire austro-hongrois a cessé d'exister. Les territoires qui le constituaient formeront désormais : *a*) l'Etat autrichien ; *b*) l'Etat hongrois ; *c*) la République tchéco-slovaque ; *d*) une partie de la Pologne ; *e*) le nord de la Yougo-Slavie ; *f*) une partie de la Roumanie ; *g*) le nord-est de l'Italie.

L'Autriche devient ainsi l'un des plus petits Etats de l'Europe ; elle aura

environ 7 millions d'habitants. La Hongrie devient un Etat moyen, avec à peu près 12 millions d'habitants. Ces deux pays n'ont plus de débouché sur les mers.

5° *Pologne.* — La Pologne reconstituée aura une population approximative de 14 millions d'habitants. Capitale : Varsovie. La Pologne sera un riche pays agricole (blé, betteraves, pommes de terre), et industriel (houille, métallurgie, sucreries, tissages).

6° *Tchéco-Slovaquie.* — Cet Etat, formé essentiellement de l'ancienne Bohême, aura à peu près 10 millions d'habitants. Capitale : Prague. Les ressources du pays seront surtout industrielles (brasseries, sucreries, verreries, tissages, métallurgie).

7° *Yougo-Slavie.* — L'Etat serbe-croate-slovène (cap. Belgrade) englobe les nationalités slaves du sud. Sa population sera d'environ 10 millions d'habitants. Ses ressources seront principalement agricoles (céréales, élevage). Ce pays jouira sur l'Adriatique d'une longue étendue de côtes riches en ports.

8° *Italie.* — L'Italie reprend le Trentin, Trieste et l'Istrie italienne. Elle occupe Valona en Albanie.

9° *Grèce.* — Les nouvelles frontières de la Grèce ne sont pas encore fixées.

10° *Roumanie.* — La Roumanie sera accrue à l'ouest de la Transylvanie enlevée à la Hongrie et de la Bukovine enlevée à l'Autriche. Pays d'agriculture (blé, maïs) et d'élevage (bœufs, moutons, porcs, chevaux) ; sol très fertile ; beaucoup de pétrole.

11° *Russie.* — Le sort de ce pays n'est pas encore fixé. La Finlande constitue un Etat distinct. Les provinces baltiques obtiendront peut-être leur indépendance ou tout au moins leur autonomie. L'Ukraine a aussi des tendances séparatistes, de même que les pays du Caucase.

12° *Albanie* et *Turquie.* — Le sort de ces pays n'est pas encore fixé.

13° Le *Luxembourg* ne fait plus partie de l'Union douanière allemande.

14° *Asie.* — Le territoire de Kiao-Tchéou, qui appartenait à l'Allemagne, fait retour à la Chine.

15° *Afrique.* — L'Allemagne, qui rêvait de conquérir toute l'Afrique tropicale sur l'Angleterre, la France, la Belgique et le Portugal, perd toutes ses colonies : Togo, Cameroun, Est africain, Sud-ouest africain.

16° *Dans le Pacifique*, l'Allemagne perd également toutes ses colonies : Mariannes, Carolines, Marshall, Nouvelle-Guinée du Nord-est, Bismarck, Samoa.

(D'après une étude du *Manuel général.*)

ORTHOGRAPHE. (Suite [1].)

Degré moyen.

VII. Les mots se, ce.

TEXTE : *Le bassin du Rhin* (Rosier, *Manuel-Atlas*, page 12). *Ce* bassin comprend plus des deux tiers de la Suisse. Le Rhin est formé de trois branches.... Il coule vers le nord et *se* rend au lac de Constance; *ce* lac est le second de la Suisse pour l'étendue. Puis il *se* creuse un passage à travers le Jura et *s'*introduit

[1] Voir *l'Educateur* des 25 janvier, 8 mars, 31 mai et 28 juin 1919.

entre cette chaîne et les ramifications de la Forêt-Noire. En *se* précipitant du haut d'une paroi de rochers, il fait, près de Schaffouse, une magnifique chute. Lorsqu'il quitte la Suisse, *c'est* un beau fleuve....

Observations : Nous avons dans ce texte : *ce* bassin, *ce* lac ; il *se* rend, *se* creuse, *s'*introduit, *se* précipite ; puis l'expression : *c'est*.

Dans les deux premiers cas, *ce* est *devant un nom*, c'est un déterminatif. Dans les exemples suivants, *se* est *devant un verbe d'action*, c'est un pronom. Puis dans l'expression : *c'est*, *c'*, mis pour *ce*, est aussi un pronom ; il s'écrit avec *c* comme dans *ce sont*, *ce sera*, *ce fut*, *ce qui*, *ce que*.

Résumé : **Ce**, déterminatif, **est toujours devant un nom. Se**, pronom, est toujours **devant un verbe d'action. Ce**, pronom, se rencontre **dans les expressions c'est, ce sont, ce sera**, etc., **ce qui, ce que.**

Exercices : *a*) Dans la Ve lecture (Rosier, *op. cit.*, page 16), les élèves trouveront et expliqueront :

L'homme peut *se* servir ; lorsque *c'est* possible ; *ce* mode de transport ; *c'est* un rude métier ; les bûches *s'*accrochent aux pierres ; il doit *se* faire descendre... etc.

b) Comment écrit-on ?

Ce n'est pas sans raison que l'on a donné à Pierre de Savoie le nom de Petit Charlemagne. *Ce* prince le mérita par son habileté. *C'était* un homme de haute taille. Il hérita du Chablais qui *s'*étendait alors jusqu'à la Veveyse. Pierre conquit le Pays de Vaud où les seigneurs *s'*épuisaient en luttes stériles. La conquête ne *se* fit pas rapidement ; *ce* ne *fut* pas l'affaire d'un an. Lorsque *c'était* nécessaire, Pierre employait la menace. *C'est* ainsi que graduellement le pays accepta sa domination. Même Berne *se* plaça sous sa protection. Pierre ne *se* borna pas à accroître ses domaines ; il sut *se* faire aimer. Le peuple bénéficia de *ce* sage gouvernement ; *c'est ce que* prouve l'acte appelé la « Charte de Moudon ».

(On peut naturellement tirer des exemples de tout autre morceau préalablement lu.)

c) Exercice oral ou écrit : faire des phrases dans lesquelles il y aura : *ce*, devant un nom, *se*, *c'est*, *c'était*, *ce sont*, *ce n'est pas*, *ce qui*, *ce que*.

d) Dictée : *Le brochet*.

Ce requin des eaux douces, comme on l'a surnommé, vit dans tous les lacs et dans la plupart de nos cours d'eau. Sa tête se termine par un long museau aplati en forme de bec de canard, ce qui lui donne une physionomie caractéristique. C'est un carnassier insatiable. Son agilité est extraordinaire ; dès qu'il aperçoit une ombre à quelque distance, il se précipite comme un trait ; les poissons les plus rapides ne peuvent se flatter de lui échapper. Sa voracité est si grande qu'il se jette sur des proies aussi grosses que lui ; dans ce cas, le glouton périt souvent victime de sa gloutonnerie. La chair de ce poisson est blanche et savoureuse. La pêche se fait d'octobre à février.

Préparation et vocabulaire : la *phy*sionomie, le requin, le trait, le cas ; — caractéristique, insatiable, savoureux, extraordinaire ; — à quelque distance ; — le carnassier, la gloutonnerie, flatter, échapper ; — apercevoir, aplati ; — la voracité, l'agilité ; — vorace, douce, distance.

(*A suivre.*) J. T.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève

La Maison fournit tous les modèles de tables d'école sur demande

Tableaux noirs. Porte-cartes géographiques

Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,**

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire**

A NOS LECTEURS !

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

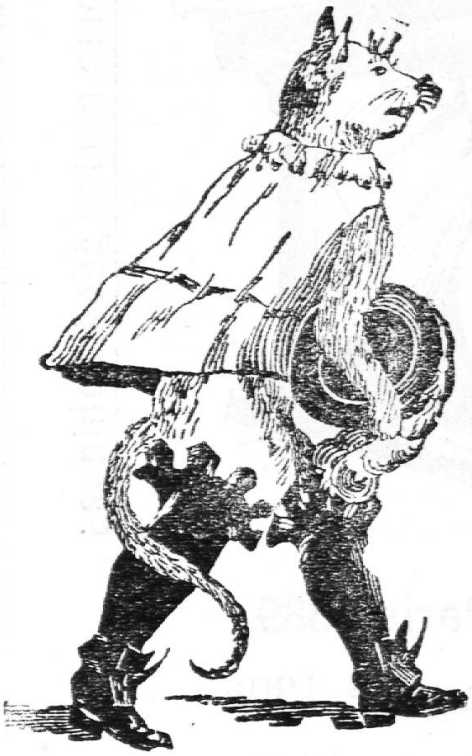

Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr.	29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet		34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau		34 50
Bottines pour dames depuis		26.50
Richelieu pour dames depuis		15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29		16.75
nos 30 à 35		18.75

Envoi contre remboursement

Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place du Pont

LAUSANNE

Escompte à 30 jours à MM. les instituteurs de la S. P. V. **10 %**

Un de nos représentants se rend à domicile pour soumettre les échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.

MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la CHEMISERIE

FRANCILLON & Cie

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Noël Noël Noël

Collection RÉPERTOIRE CHORAL. — Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

N°		Cent.
29.	*Adam, A.* Cantique de Noël	35
320.	*Bellmann. R.* Nuit de Noël	40
66.	*Combe, Ed.* Nuit de Noël	40
224.	*Grandjean, S.* Le sapin de Noël	35
278.	» Hymne (Noël)	35
279.	» Noël	35
280.	» Un présent de Noël	35
106.	*Grunholzer, K.* Lumière de Noël	35
107.	» Gloire à Jésus	35
131.	» Noël (D. Meylan)	35
389.	» Voix de Noël	35
308.	*Emery, Ch.* Noël	40
33.	*Kling, H.* Cantique de Noël	40
67.	*Lauber, E.* Noël	40
350.	*Mayr, S.* Paix sur la terre	50
93.	*Meister, C.* O ! Sainte nuit	35
24.	*North. Ch.* Chant de Noël	40
124.	» Paix sur la terre	35
359.	» Il est venu	50
5.	*Nossek, Ch.* Noël	40
384.	*Plumhof, H.* Les voix de Noël	40
34.	*Schumann-Kling.* Chant de Noël	35
173.	*Sourilas, T.* Le Roi nouveau	50
12.	*Uffoltz, P.* Cloches, sonnez	70
370.	*Valladier, F.* La nuit sainte	40
77.	*Walter, A.* Noël	40

Collection ARION. — Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

24.	*Adam, A.*, Cantique de Noël	40
332.	*Bellmann, R.* Nuit de Noël	40
272.	*Bischoff, J* Au berceau du Sauveur	40
287.	*Chollet, A.* Cantique de Noël	40
288.	» Chant de Noël	40
160.	*Combe, Ed.* Nuit de Noël	40
291.	*Denéréaz, A.* L'étoile des rois mages	40
293.	» Le sapin de Noël	40
134.	*Faisst, C.* C'est toi Noël	35
175.	*Grandjean, S.* Le sapin de Noël	35
305.	*Mayr, S.* Noël	35
312.	*North, Ch.* A Bethléem	50
203.	*Plumhof, H.* Les voix de Noël	40
321.	» La première heure de Noël	60
212.	*Prætorius, M.* Chant de Noël	35
335.	*Romieux, Ch.* Les cloches de Noël	80
150.	*Rousseau, J.* Le jour de Noël	35
153.	» Pourquoi ces chants de Noël	35
154.	» Le Sapin de Noël	35
155.	» Noël, te voilà de retour	35
156.	» Noël, le ciel est bleu	35
157.	» Voici Noël ! ô douce nuit	35
158.	» Pourquoi petit enfant	35
323.	*Sidler, A.* Jour d'espérance	40
324.	*Thibaud, A.* Voici Noël	40
326.	*Valladier, F.* Jour de Paix	40

Collecton ORPHÉON. — Chœurs à 2 et 3 voix égales a cappella.

à 2 voix

215.	*Cornelius, P.* Noël des petits enfants	25
214.	» Paix de Noël	25
137.	*Cosson, A.* Petit enfant Jésus	50
155.	*Grandjean, S.* Le sapin de Noël	25
110.	*Grunholzer, K.* Joie de Noël	25
172	» Gloire à Jésus	25
175.	» Lumière de Noël	25
103.	*Lauber, E.* Le vieux sapin	50
174.	*Meister, C.* O ! Sainte nuit	25
171.	*North, Ch.* Paix sur la terre	25
148.	*Rousseau, J.* Le jour de Noël	25
152.	» Chantons tous Noël	25
151.	» Pourquoi ces chants de Noël	25
173.	*Uffoltz, P.* Cloches, sonnez	25

à 3 voix

225.	*Juillerat, J.* Vieux Noël	25
246.	*Kling, H.* Joyeux lendemain	25
247.	» Sainte nuit	25
248.	» Viens à la crèche	25
249.	» Cloches de Noël	25
250.	» Le sapin de Noël	25
251.	» Dans le ciel, la troupe	25
252.	» Noël	25
253.	» Etoile de Noël	25
254.	» Joie de Noël	25
255.	» Bethléem	25
207.	*Palestrina, G.* Pour le jour de Noël	30
243	*Plumhof, H.* Les voix de Noël	40
235.	*Romieux, Ch.* Autour de l'arbre	50

FŒTISCH FRÈRES S. A., Éditeurs à Lausanne, Neuchâtel et Vevey.

Lausanne. — Imprimeries Réunies S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LVme ANNÉE — N° 47 LAUSANNE, 22 novembre 1919.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, Professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.
PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

On demande

pour l'Ecole Ménagère de Metz en Lorraine une

Institutrice

de préférence jurassienne, parlant deux langues, pour leçons de français et ouvrages à main. Adresser offre détaillée avec prétentions et références à **l'Ecole Ménagère METZ-MONTIGNY, Lorraine** (France).

J. H. 37905 C.

Recueil de poésies d'auteurs romands

par M. **Ph. Quinche.**

Fr. 2.40 chez Fehr, éditeurs, St-Gall, et dans toutes les librairies.

L'intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

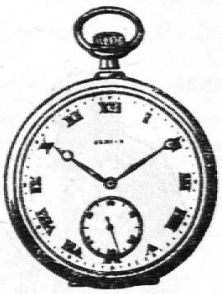

ZENITH

Dernier progrès de l'horlogerie moderne.

En vente chez les bons horlogers.

Demandez catalogues illustrés par fabrique de montres Zénith au Locle, Dépt F.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

Bettens. — La place de **maîtresse pour les travaux à l'aiguille** est au concours.

Fonctions légales.

Avantages : traitement fr. 300 pour toutes choses.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 1er service, jusqu'au 28 novembre 1919, à 5 heures du soir.

Collège de Vallorbe (Collège classique, collège scientifique, école supérieure).

En voie d'organisation : de janvier à avril 1920, cours de raccordement pour élèves désirant entrer au printemps en IVme et IIIme classes. Année scolaire 1920-21, 3 classes (Vme, IVme et IIIme).

Les postes suivants sont au concours ; entrée en fonctions au début de janvier 1920.

1. **Maître de langues anciennes**. Titre exigé : licence ès lettres classiques.

2. **Maître (ou maîtresse) de langues vivantes**. Titre exigé : licence ès lettres classiques ou modernes (pour une maîtresse : licence ès lettres modernes ou brevet de maîtresse secondaire).

3. **Maître de mathématiques et de sciences**. Titre exigé : licence ès sciences ou mathématiques.

Tous les candidats devront être, en outre, porteur du certificat d'aptitudes pédagogiques.

Obligations légales. Pendant la période de raccordement, de même que pendant les années scolaires 1920-21 et 1921-22, les maîtres pourront être chargés d'enseignement autres que ceux dont ils deviendront titulaires dès que le collège aura ses cinq classes et son personnel complet.

Traitement initial : a) pour un maître secondaire : fr. 3800 ; b) pour une maîtresse gymnasiale : fr. 3200 ; c) pour une maîtresse secondaire : fr. 2800.

Augmentations communales selon années de service dans le canton : a) pour un maître secondaire : fr. 200 tous les 3 ans, maximum : fr. 4600 ; b) pour une maîtresse gymnasiale : fr. 120 tous les 3 ans, maximum fr. 3680 ; c) pour une maîtresse secondaire : fr. 120 tous les 3 ans, maximum : Fr. 3280.

Adresser les inscriptions, avec un curriculum vitae, au Département de l'instruction publique, IIme service, jusqu'au mardi 2 décembre 1919, à 6 heures du soir.

Il est recommandé aux candidats de ne pas se présenter à Vallorbe avant le 24 novembre, date à laquelle le directeur du collège entrera en fonctions.

Ecole suisse de Domodossola

demande au plus vite un **instituteur**. Contrat 2 ans, éventuellement plus. Traitement, Francs suisses, 3000 fr. (plus avantages du change) pour toutes choses. Frais de voyage et de passeport remboursés.

Demandez à la Maison ZENITH

(Le Locle) les superbes tableaux de la montre destinés à nos écoles.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie LAUSANNE

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE :

Henri CUCHET

Abrégé d'histoire suisse

Avec illustrations. In-16 cartonné . . . . . Fr. 1 50

J. MAGNENAT

Petite histoire de la Suisse

à l'usage des écoles primaires. In-16 cartonné . . . . . Fr. 1 —

Paul MAILLEFER

Cours élémentaire d'histoire générale

à l'usage de l'enseignement secondaire.

Volume I : *Histoire ancienne et Histoire du moyen âge.* Les peuples d'Orient, Histoire grecque, Histoire romaine, Histoire du moyen âge. 3e édition entièrement revue. Illustré de 93 gravures et de 4 cartes en couleurs. In-16 relié toile souple. . . . . Fr. 4 50

Volume II : *Histoire moderne et Histoire contemporaine.* La Réformation, la Monarchie absolue, la Révolution, Histoire contemporaine. 3e édition. Illustré de 69 gravures et de 4 cartes en couleurs. In-16 relié toile souple . . . . . Fr. 4 50

Abrégé d'histoire générale

Illustré de 100 gravures et de 8 cartes en couleurs. 1 vol. in-16 cartonné . . . . . Fr. 3 —

W. ROSIER.

Histoire illustrée de la Suisse

à l'usage des Ecoles primaires. Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, et contenant de nombreuses gravures et cartes, dont 8 cartes en couleurs. In-4 cartonné . . . . . Fr. 4 —

Première partie séparée. In-4 broché . . . . . Fr. 1 —

W. ROSIER et P. DECKER

Histoire illustrée de la Suisse

à l'usage des Ecoles secondaires et contenant de nombreuses gravures et cartes, dont 8 en couleurs. In-4 cartonné . . . . . Fr. 4 20

Louis-J. THEVENAZ

Petite histoire de Genève

Avec 12 illustrations et une carte du canton. In-16 cartonné. Fr. 2 15